

Programme Hub Innovergne

Action 3.4 partager l'innovation

Dispositif « Tremplin CIFRE »

Construire ensemble l'avenir de notre territoire

Porteur·ses de projet	Chercheur·es du territoire souhaitant encadrer une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche).
Objet de l'AAP	Financer les premières démarches de chercheur·es pour co-élaborer, avec un ou plusieurs acteurs socio-économiques, un projet de thèse CIFRE en réponse à un besoin du partenaire socio-économique du projet.
Type de projets	Tout domaine de recherche et toutes dépenses nécessaires aux premières démarches d'élaboration d'un projet de recherche sous forme d'une thèse CIFRE pour laquelle un ou plusieurs acteurs socio-économiques ont manifesté un intérêt.
Contact	Emmanuelle POIX, cheffe de projet du Hub Innovergne Téléphone : 04 73 28 80 94 - emmanuelle.poix@uca.fr
Date de dépôt des dossiers	Les dates limites de dépôt des dossiers et des prochains comités de sélection sont disponibles sur le site Hub Innovergne
Modalité de dépôt des dossiers	Remplir le dossier type fourni

Contexte :

Le programme [Hub Innovergne](#) du projet [CAP 20-25](#) propose des actions pour connecter les résultats des chercheur·ses du territoire avec les besoins des acteurs socio-économiques.

Les compétences de plus de 1500 chercheur·ses de notre territoire d'Auvergne sont une véritable ressource sous-utilisée pour près de 40 000 acteurs socio-économiques locaux.

La [CIFRE](#), dispositif national de financement, poursuit un double objectif :

- A la disposition des **acteurs socio-économiques**, il leur permet de **générer un projet de R&D sur mesure** en accueillant un·e doctorant·e pendant 3 ans en collaboration avec des compétences académiques du domaine. Une partie du coût résiduel d'une CIFRE est intégrable dans le calcul du [Crédit Impôt Recherche](#).
- Les **chercheur·es du territoire** s'investissant dans l'encadrement d'une thèse CIFRE peuvent y trouver de **nouveaux domaines d'application** pour leur recherche académique et de **nouveaux partenariats** pour la valorisation de leurs travaux et les formations qu'ils dispensent.

Finalité :

Pour encourager le déploiement du dispositif CIFRE sur le territoire, le Hub Innovergne propose **le financement de projets Tremplin CIFRE** qui permettent aux trois partenaires (chercheur·e, acteur socio-économique et candidat·e potentiel·le) de **définir et vérifier la pertinence de leur projet commun** avant de se lancer dans un travail de thèse de 36 mois.

Ce dispositif finance les premières étapes pour construire un projet collaboratif de recherche entre chercheur·es et acteurs socio-économiques afin qu'ils s'engagent ensemble à la suite du dispositif dans un projet de thèse

Objectif spécifique :

Financer les besoins des chercheur·es pour préparer un projet CIFRE par une :

- Identification d'un sujet précis répondant au besoin du/des partenaire-s.
- Vérification du potentiel recherche du sujet (état de l'art, premières manipulations...)
- Etude des possibilités d'insertion dans l'activité du partenaire socio-économique.
- Etablissement des principes du Contrat de Collaboration de la CIFRE envisagée (PI, partage des risques...)
- Elaboration conjointe du dossier de demande de concours auprès de l'ANRT.
- Ou toute autre démarche nécessaire à la mise en œuvre d'une thèse CIFRE.

La thématique du projet devra, par ailleurs, prioritairement s'inscrire dans l'un des 4 challenges ou l'un des différents programmes du projet [CAP 20-25](#).

Public bénéficiaire :

- **Les chercheur·es** doivent appartenir aux établissements et organismes de recherche partenaires du projet [CAP 20-25](#).
- **Les acteurs socio-économiques** partenaires seront de préférence des acteurs socio-économiques du territoire d'Auvergne. L'acteur socio-économique doit s'assurer qu'il remplisse les conditions requises pour bénéficier d'une aide de l'Etat pour la mise en place éventuelle d'une thèse CIFRE en fin de projet. Les projets impliquant des acteurs socio-économiques n'ayant jamais bénéficié d'une CIFRE seront considérés avec un intérêt particulier.
- **Les candidat·es recruté·es** dans le cadre du Tremplin CIFRE et donc pressenti·es pour la thèse en CIFRE devront répondre aux critères de recrutement pour une thèse au début ou au maximum à l'issue du Tremplin CIFRE . Ce seront donc de préférence de jeunes diplômé·es bac +5 ayant manifesté leur désir de s'engager dans une thèse.

Dépenses éligibles

Majoritairement des dépenses de ressources humaines ainsi que toute autre dépense permettant d'atteindre l'objectif défini notamment :

- Rémunération du/de la candidat·e potentiel·le
- Participation aux frais de mission dans l'entreprise
- Achats
- Expertise, formation...

Montant de l'aide attribuée :

Aide d'un montant maximum de 10 000 €/projet. L'aide sera versée par CAP 2025 selon les mécanismes habituels et les conditions d'éligibilité de l'ANR.

Durée du projet : 6 mois maximum.

La fin de la première tranche du programme CAP 20-25 contraint le plan d'action proposé à ne pas s'étendre au-delà du 31/12/2021 et pour le personnel UCA les dépenses devront être engagées (signature de contrat/convention, bon de commande ...) avant le 30 juin 2021 sans autre délai possible.

Critères de sélection des dossiers :

Les dossiers des projets répondant aux conditions listées précédemment et reçus complets dans les délais seront étudiés selon les critères suivants :

- Faisabilité du projet : potentiel de transformation du projet en thèse CIFRE, qualité de la mobilisation du ou des partenaires économiques, stratégie de recrutement d'un·e candidat·e.
- Cohérence entre les résultats attendus et les moyens et calendrier mis en œuvre.
- Impact sur le tissu économique local à terme (perspectives de marché, création/maintien d'emplois, développement du chiffre d'affaires de l'acteur économique...).